

JE VEUX DES MASSIFS

Votre professionnel vous propose :

- ☛ Désherbage total à l'aide d'un désherbant chimique
- ☛ Travail du sol : labour, griffage
- ☛ Pose d'une bâche tissée
- ☛ Plantation

Qu'est-ce qui ne va pas ?

- ☛ Le désherbage chimique n'est pas nécessaire.
- ☛ Pour la bonne santé de votre sol et de vos plantations, la bâche tissée est à proscrire.

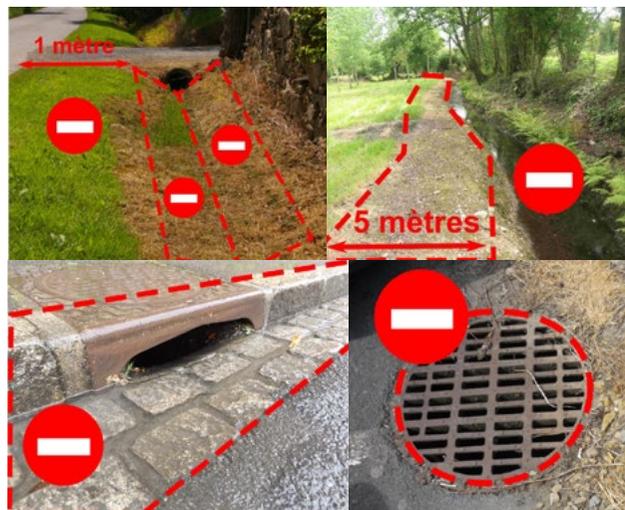
Choisissez plutôt :

- ☛ À l'automne précédent, anticiper vos plantations avec la mise en place de cartons surmontés d'une grosse épaisseur de tonte et de feuilles mortes.
- ☛ Griffage.
- ☛ Plantation d'espèces adaptées à votre jardin (sol et exposition) y compris couvre-sol.
- ☛ Pose d'une toile tissée biodégradable et/ou d'un paillage végétal.

PRÊT À TOUT CHANGER ?

Au-delà de l'attrait esthétique, les plantes composant un massif doivent être choisies résistantes aux maladies et aux ravageurs (limaces et escargots notamment). Afin de minimiser l'entretien des massifs, il est utile d'y associer des plants qui vont couvrir la surface au sol. Échangez avec votre prestataire à ce sujet, il saura vous conseiller.

ATTENTION AUX POINTS D'EAU



**SUR CES ZONES
L'USAGE DE TOUS LES
PRODUITS PHYTOSANITAIRES
QUELS QU'ILS SOIENT
(DÉSHERBANT D'ORIGINE
VÉGÉTALE OU NON,
INSECTICIDE, FONGICIDE,
ANTI-LIMACES...)
EST INTERDIT. (1)(2)**

(1) Arrêtés départementaux relatifs à l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité de l'eau (publication juillet 2017).

(2) Arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants.

POURQUOI UN JARDIN AU NATUREL ?

LES PESTICIDES NE SONT PAS INDISPENSABLES AU JARDIN. BIEN AU CONTRAIRE, ILS S'AVÈRENT NÉFASTES POUR LA FAUNE ET LA FLORE AINSI QUE POUR L'EAU. CES PRODUITS PRÉSENTENT ÉGALEMENT DES RISQUES POUR VOTRE SANTÉ, CELLE DE VOTRE FAMILLE OU DE VOS ANIMAUX DOMESTIQUES.

Le jardinage sans pesticides en quelques principes essentiels, c'est :

- **Couvrir le sol** : paillages, plantes couvre-sol ou engrais verts...
- **Choisir des plantes adaptées au climat et au jardin** : sol, exposition...
- **Entretenir la fertilité du sol** en favorisant et en développant l'activité de sa faune : apports réguliers de déchets végétaux ou de cuisine, paillis...
- **Faire tourner ses cultures potagères** : rotation des cultures...
- **Créer un environnement favorable aux auxiliaires du jardin** : haies fleuries et champêtres, fleurs en toute saison, point d'eau, abris à insectes...
- **Tolérer et contrôler** les herbes envahissantes ;
- **Utiliser des outils adaptés** et travailler la terre au bon moment ;
- **Gérer les déchets verts comme une ressource** : paillis, mulch, compost...

Un jardin au naturel est différent d'un jardin tout chimique : accueil de la biodiversité, utilisation des déchets végétaux, réaménagement de l'espace. Votre vision du jardin va sans doute se transformer ! Soyez attentifs aux conseils de votre professionnel, il saura vous guider au mieux dans ces changements.



ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Vous voulez en connaître davantage sur le jardinage au naturel ? Voici quelques pistes :

- ☛ Le site Internet, conçu par la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) et ses associations, vous permettra d'avoir d'autres conseils pour jardiner au naturel : économies d'eau, auxiliaires, ravageurs... www.jardineraunaturel.org
- ☛ L'association **Vert le Jardin** regroupe des jardiniers friands de jardins partagés qui seront de bon conseil pour jardiner au naturel.
- ☛ Des **associations de jardiniers près de chez vous** : Jardiniers Breilliens, Jardiniers du pays Vannetais, etc.
- ☛ **Livrets** *Mon jardin au naturel, bien démarrer en quelques gestes simples* (2017) et *Mauvaises herbes, on vous aime !* (2015), disponibles sur : www.jardineraunaturel.org

Dirigé par Stéphane Breton
Eau & Rivières
de Bretagne

7 Place du Champ au Roy
22200 Guingamp
02 96 21 38 77
www.eau-et-rivieres.org

mce
la maison
DE LA CONSOMMATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT

48 Bd Magenta
35000 Rennes
Tél. 02 99 30 35 50
www.mce-info.org

JARDIN - PRESTATAIRES

CHOISIR UNE PRESTATION ÉCOLOGIQUE

POUR L'ENTRETIEN DE SON JARDIN

Pas le temps d'entretenir votre jardin ? Manque de compétences ou de matériel ? Vous avez choisi de faire appel à un professionnel du paysage pour vous aider...

... avec une certitude :
pas de pesticides dans votre jardin !

Vous pouvez exiger un entretien de votre jardin au naturel quelque soit le professionnel choisi : paysagiste, (éco)jardinier payé en CESU...

Quels sont les préalables à connaître, les points de vigilance pour choisir votre professionnel et la prestation la plus proche de vos attentes ?

Dirigé par Stéphane Breton
Eau & Rivières
de Bretagne

mce
la maison
DE LA CONSOMMATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT

UNE PROFESSION ENCADRÉE

LES PROFESSIONNELS DU PAYSAGE SONT PLEINEMENT CAPABLES DE VOUS PROPOSER DES SOLUTIONS POUR LA CRÉATION OU L'ENTRETIEN DE VOTRE JARDIN SANS PESTICIDES. CERTAINS D'ENTRE EUX S'EN SONT D'AILLEURS FAIT UNE SPÉCIALITÉ.

Sachez qu'un professionnel qui a choisi d'utiliser des pesticides doit respecter certaines règles.

Une entreprise du paysage doit être agréée pour ses activités en lien avec les pesticides. Retrouvez la liste des entreprises agréées sur le site : <http://e-agre.agriculture.gouv.fr/>

La personne qui intervient chez vous doit disposer d'un certificat individuel appelé le Certiphyto. Ce document atteste qu'elle a bien été formée à l'usage des pesticides, aux risques liés à son utilisation et aux alternatives possibles.

Si vous faites épandre des pesticides par un professionnel chez vous, celui-ci doit être correctement équipé. Lors de la préparation, de l'application et du rinçage du matériel d'application des pesticides, il doit revêtir une combinaison, des gants, des bottes, des lunettes et un masque. Ces équipements doivent être spécifiques à l'utilisation de produits chimiques (un masque anti-poussière protégera de la poussière, pas des produits chimiques).

Après l'utilisation de pesticides professionnels, il est nécessaire de laisser passer un certain temps avant de revenir sur la zone traitée. C'est le délai de rentrée. Il est au minimum de 6 heures et peut aller jusqu'à 48h.

Votre professionnel doit vous le mentionner. Sinon, demandez-lui si vous devez respecter un délai de rentrée et de quelle durée.

Les pesticides sont autorisés pour des usages précis ; les utilisateurs doivent strictement respecter ces autorisations. Un désherbant sert à désherber, un anti-mousse ou un détergent non. Méfiez-vous des soi-disant produits miracles parés de toutes les vertus.



JE VEUX FAIRE TONDRE MA PELOUSE

Votre professionnel vous propose :

- Un forfait tonte avec ramassage et évacuation des déchets (X passages/an)
- Un passage de désherbant sélectif par an
- Un apport d'engrais chimique



Qu'est-ce qui ne va pas ?

- Désherbant et engrais chimique dans un jardin au naturel, on oublie !
- Évacuation des déchets.

Choisissez plutôt :

- Forfait tonte (faites préciser la hauteur de coupe : environ 7cm) avec X passages par an.
- Tontes valorisées sur place (mulching ou compost).
- Pas de traitement désherbant sélectif (apprenez à tolérer la présence des pissenlits ou des pâquerettes qui seront moins nombreux avec la taille haute).

En option : une analyse de votre sol afin de savoir ce dont il a besoin et amendement organique et/ou chaulage selon les résultats.



PRÊT À
TOUT
CHANGER ?



Vous pouvez refaire votre pelouse et choisir un mélange de graines adapté à votre jardin (sol et exposition) et à vos exigences (pelouse d'agrément, usage intensif, zone sèche...). À la clé une pelouse plus résistante, nécessitant moins d'entretien.

Autre possibilité : laissez votre pelouse pousser et ne faites tondre que quelques sentiers. Le reste sera fauché une fois l'an (à partir du 15 juin ou mieux à partir du 15 juillet).

JE VEUX CRÉER UNE PELOUSE

Votre professionnel vous propose :

- Labour
- Désherbage chimique
- Griffage/hersage
- Épierrage et finition au râteau
- Engrais à diffusion lente
- Engazonnement
- Roulage
- Première tonte
- Désherbant sélectif



Qu'est-ce qui ne va pas ?

- Deux passages de désherbant, un engrais ; il n'y a rien de naturel là-dedans.
- Le choix des semences doit être précisé.
- Le labour perturbe les couches du sol et donc la vie qu'il abrite.

Choisissez plutôt :

- Griffage/hersage
- Épierrage et finition au râteau
- Faux semis
- Semis : faites préciser les semences utilisées, à choisir adaptées à votre jardin (sol et exposition) et l'usage que vous faites de votre pelouse
- Roulage
- Première tonte



PRÊT À
TOUT
CHANGER ?



Contrairement à ce que l'on croit, les prairies fleuries sont de vraies cultures et nécessitent une bonne préparation du sol. Elles ont une durée de vie limitée car certaines espèces prennent le dessus au fil des saisons.

Attention au choix des mélanges, certains sont composés d'espèces non-locales inadaptées à nos auxiliaires (préférez les mélanges des professionnels (jardinerie, pépinières) plutôt que ceux du supermarché).

JE VEUX FAIRE TAILLER MA HAIE

Votre professionnel vous propose :

- Taille
- Nettoyage du chantier
- Évacuation des végétaux



Qu'est-ce qui ne va pas ?

- Les déchets de taille sont une ressource ; il est important de les valoriser dans votre jardin.

Choisissez plutôt :

- Taille
- Nettoyage du chantier
- Broyage des déchets de taille qui restent sur place (pour paillage des massifs ou compostage). Tous les végétaux peuvent être valorisés.

Un fagot composé des tailles de haie et laissé dans un coin du jardin peut devenir un refuge pour les auxiliaires.



PRÊT À
TOUT
CHANGER ?



Changez la composition de votre haie en variant les espèces : floraison étalée sur l'année, pousse lente... Elle sera plus attractive pour la faune et aussi moins sensible aux maladies qu'une haie composée d'une seule espèce.

Pour plus de conseil, retrouvez notre livret *Votre haie de jardin au naturel.*

JE VEUX FAIRE DÉSHERBER MA COUR

Votre professionnel vous propose :

- Forfait désherbage : 2 passages par an à l'aide d'un désherbant total.



Qu'est-ce qui ne va pas ?

- Désherbant total et jardinage au naturel ne font évidemment pas bon ménage.
- Attention les désherbants d'origine végétale ne sont pas une réelle alternative aux pesticides chimiques. Les aménagements qui permettent de se passer des désherbants et surtout du désherbage sont la solution.

Choisissez plutôt :

- Entretien mécanique pour une cour en gravier ou gravillon ou même sablée.
- Entretien manuel pour une cour pavée ou en dalles.



PRÊT À
TOUT
CHANGER ?



En premier lieu, apprenez à tolérer la présence d'herbes indésirables. Ensuite, interrogez-vous sur la taille de vos cours et allées. Si besoin réduisez leur surface.

Oubliez les gravillons et repensez votre cour. Pour les voies de circulation, optez pour des bandes de roulement entourées de pelouse et des pas japonais.